

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** Etat de Vaud

### **Bilan positif pour le Bureau d'aide aux curateurs privés**

**Le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC) tire un bilan positif de son activité de 2017 à 2020, soit trois ans après l'entrée en vigueur de la Réforme vaudoise de la curatelle qui a mis fin à la curatelle imposée dès 2018. Ouvert en 2003, le BAC est responsable de l'organisation et du suivi des formations destinées aux curateurs-trices privé-e-s. Il leur apporte également soutien et conseils grâce à une permanence juridique et sociale disponible gratuitement. Le bureau traite ainsi chaque année près de 1'500 demandes et assure la formation de plus de 700 personnes.**

Composé de cinq personnes, le BAC fait partie du Service des curatelles et tutelles professionnelle (SCTP), lequel est rattaché au Département des institutions et du territoire (DIT). Il a pour mission de soutenir les curateurs-trices volontaires oeuvrant dans le canton de Vaud tout au long de leur mandat. Par "curateurs-trices privé-e-s", on entend les curateurs-trices de proches et les curateurs-trices volontaires ayant choisi de donner de leur temps pour soutenir celles et ceux qui bénéficient d'une mesure de protection. Le BAC prodigue écoute, conseils et orientations, mais ses recommandations n'ont aucune valeur contraignante, le curateur privé restant seul responsable du mandat qui lui a été confié et des décisions y relatives. Le BAC assure également la formation des curateurs-trices privé-e-s en leur offrant un cursus de base ainsi que des cours de formation continue.

#### **Une permanence juridique et sociale traitant 1500 demandes par année**

Le BAC met à disposition des curateurs-trices une permanence juridique et sociale disponible par téléphone, courriel ou en entretien à Lausanne et Yverdon. La permanence du BAC enregistre près de 1'500 demandes par année. Le spectre des questions posées est extrêmement large et peut porter sur des aspects aussi divers que la représentation en matière médicale, le droit des successions, le droit du bail, le droit du travail, le droit de la famille ou encore des assurances sociales, mais aussi sur les démarches à entreprendre pour équilibrer un budget ou accompagner un projet de vie. Pour y répondre efficacement, l'équipe s'organise en binôme composé d'un-e assistant-e social-e et d'un-e juriste. Cette large palette de compétences ainsi réunie permet de traiter efficacement chaque demande, tout en orientant les curateurs-trices vers d'autres ressources, tels que notaires ou avocat-e-s, lorsque cela s'avère nécessaire. Si la permanence s'adresse en priorité aux curateurs-trices privé-e-s dans le cadre de leur

mandat, elle reste à disposition des personnes, familles ou professionnels-les pour des informations sur les mesures de protection de l'adulte ou des questions en amont de la curatelle.

### Plus de 700 personnes formées chaque année

Depuis la Réforme vaudoise de la curatelle, plus de 700 personnes profitent de la vingtaine de sessions de formation organisées chaque année, alors qu'on comptait moins de dix sessions par an lorsque les mandats de curatelle étaient imposés. La formation de base est gratuite et constituée de trois cours : droit de la protection de l'adulte ; premières démarches, gestion financière et suivi social ; revenus et charges de la personne concernée. Elle est destinée aux candidat-e-s curateurs-trices volontaires, aux curateurs-trices de proches, mais aussi aux nouveaux-elles assesseur-e-s de justice de paix. Le BAC propose également une formation continue faite de cours à choix visant à approfondir une thématique particulière telle que le désendettement, la dépendance à l'alcool ou la personne âgée.

Entre juin et septembre 2020 des formations en présence des participant-e- avaient pu être organisées pour rattraper le retard dû au semi-confinement, mais leur format a dû être repensé afin de répondre aux normes sanitaires actuelles. En effet, bien que les cours en présentiel soient favorisés afin de profiter des interactions entre participants, le BAC a donc mis en place des sessions de formation à distance dès le mois de décembre 2020.

### Le recrutement de curateurs-trices volontaires reste ouvert

Alors que la dernière campagne de recrutement des curateurs-trices volontaires a eu lieu au mois de septembre dernier, les citoyen-ennes peuvent s'annoncer en tout temps sur le site internet [www.vd.ch/curatelles](http://www.vd.ch/curatelles) ou par téléphone au numéro 0800 628 700. Après leur inscription, toutes les personnes intéressées sont contactées, puis reçues en entretien par l'une des 14 agences d'assurances sociales réparties dans le canton. Le Bureau d'aide aux curateurs se charge ensuite de leur dispenser la formation nécessaire avant de pouvoir assumer un mandat de curatelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2021

### RENSEIGNEMENTS

DIT, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat,

[021 316 45 14](tel:0213164514)

DIT, Katuska Stekel Diviani, cheffe de service, Service des curatelles et tutelles professionnelles,

[021 316 66 77](tel:0213166677)